Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le
ID : 057-215701020-20240130-DEC20240130_02-AU

République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

N°20240130/02

DECISION DU MAIRE

portant signature d'une convention d'assistance technique à maître d'ouvrage pour la préparation et la passation d'un marché d'exploitation des installations thermiques ainsi que pour le suivi annuel

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire ;

VU le Code Général de la Commande Publique,

CONSIDERANT que le contrat d'exploitation des installations thermiques arrive à échéance et doit être renouvelé,

DECIDE

Article 1er : De conclure avec Moselle Agence Technique (MATEC), une convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage au titre de la préparation et la passation d'un marché d'exploitation des installations thermiques ainsi que pour le suivi annuel et opérationnel.

Article 2 : Le coût total de la prestation est fixé à 5 568.00 € TTC réparti de la façon suivante :

- 2 748.00€ TTC pour la préparation et la passation du marché
- 2 820.00€ TTC pour le suivi opérationnel.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au Comptable de la Collectivité, et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 30 janvier 2024

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK